



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4ème édition

JOURNÉES NATIONALES DES MAISONS SPORT-SANTÉ

6 & 7 juin 2024 – Palais des Congrès, Vichy

Conférence 1 – Partenariats fructueux entre les MSS et les CPTS : Illustration des bénéfices et programme concrets en cours

Pascal DUREAU, Secrétaire général – Fédération
Nationale des CPTS et CPTS de Vénissieux 69

Jean-Philippe BARTOLOTTA, Coordinateur, agent
de développement et éducateur sportif - Maison
Intercommunales Sport-Santé Provence Verdon 04



Fédération Nationale
Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

FCPTS – Intervention Journée des Maisons Sport-Santé

- Dr Pascal Dureau - CPTS de Vénissieux (69) et Secrétaire Général de la FCPTS

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

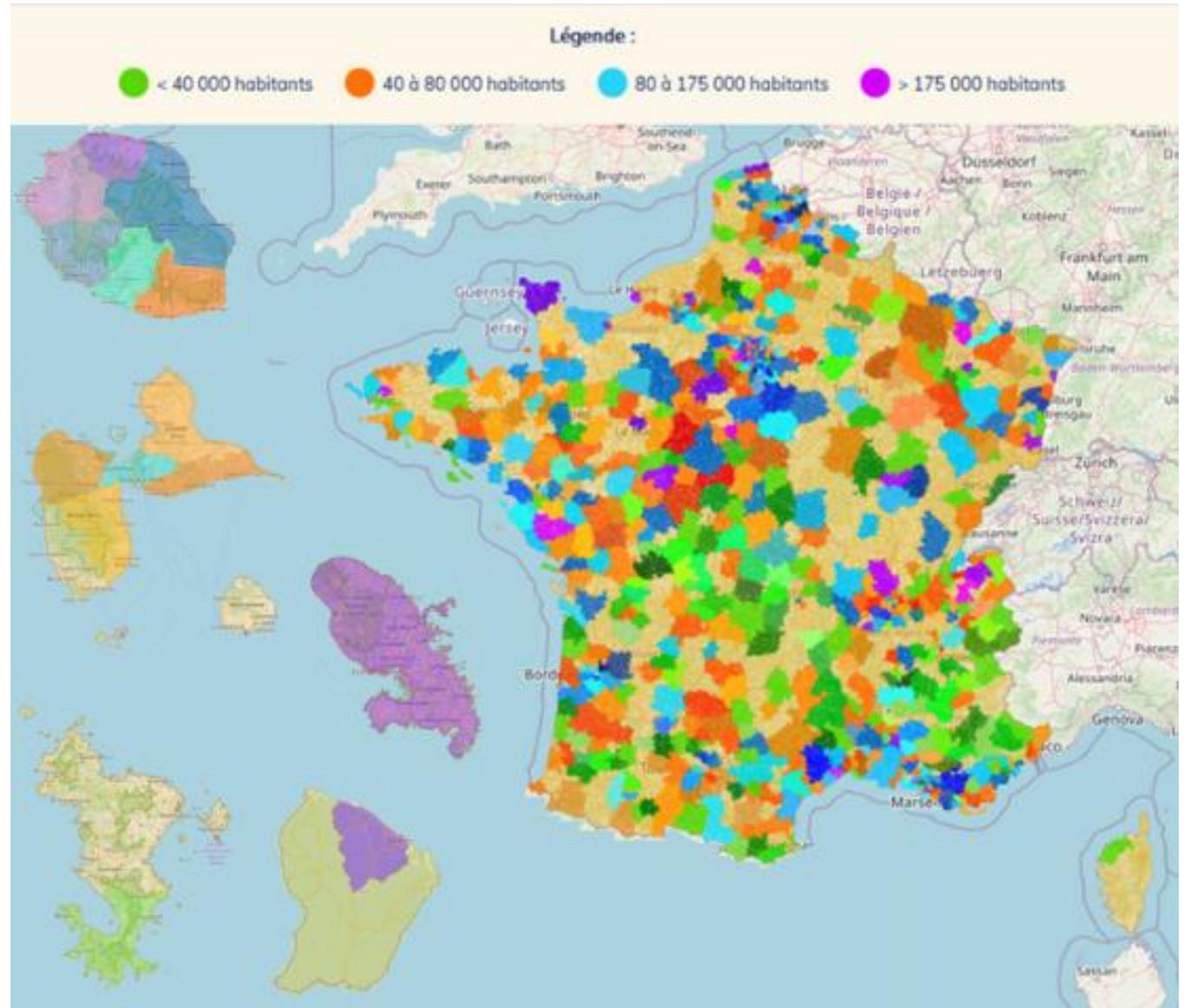
- loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016,
- les CPTS regroupent les professionnels de soins primaires, de 1^{er} ou 2nd recours avec des acteurs sociaux et médico sociaux, sur un territoire qu'ils déterminent
- **MISSIONS OBLIGATOIRES :**
 - Améliorer l'accès aux soins
 - Organiser des parcours de soins pluridisciplinaires
 - Développer des actions de prévention
 - Répondre aux crises sanitaires graves
- **MISSIONS OPTIONELLES**
 - Développer la qualité et la pertinence des soins
 - Accompagner les professionnels de santé

Taille	Nombre habitants
Taille 1	< 40 000 habitants
Taille 2	Entre 40 et 80 000 habitants
Taille 3	Entre 80 et 175 000 habitants
Taille 4	> 175 000 habitants

Leur objectif principal est **l'amélioration de la réponse aux besoins de santé de la population du territoire.**

831 CPTS à un stade d'avancement différent :

- **555 opérationnelles** ACI CPTS signé
- 96 en pré projet (accepté)
- 142 en projet de santé
- 38 sont en négociation de l'ACI



La Fédération Nationale des CPTS FCPTS (2018)

Les missions de la FCPTS :

- **Représenter les CPTS face aux institutions** (DGPS, CNAM, MSA...) et auprès des différents secteurs (médico-social, sanitaire...) pour envisager l'articulation des missions respectives et des prises en charge au bénéfice du patient.
- **Soutenir, conseiller et accompagner** la création et la gestion des CPTS.
- **Emettre des propositions en faveur du développement de l'exercice coordonné** des professionnels de santé et du décloisonnement ville- hôpital.
- **Fédérer**, en proposant des lieux de partage d'expériences, d'outils, d'échanges au sein de la communauté.
- **Assurer la représentation des CPTS** dans les commissions et négociations nationales, accompagner la représentation des CPTS dans les commissions paritaires régionales et départementales, favoriser la création **des INTER CPTS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES**

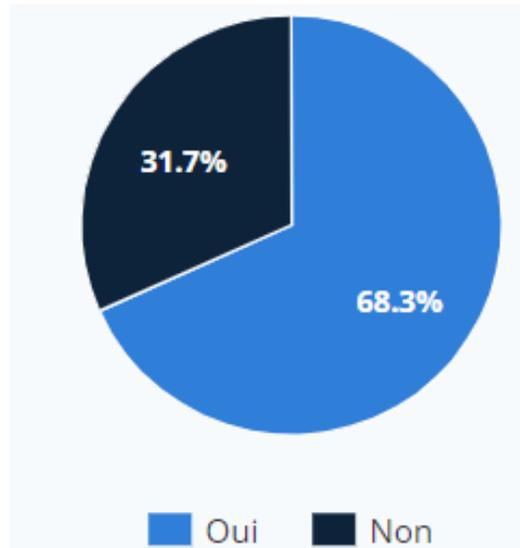
A ce jour, la FCPTS représente 350 CPTS.

Enquête FCPTS – Collaborations entre CPTS/MSS

Enquête réalisée auprès des coordinateurs de CPTS.

40 réponses entre le 10 et le 25 Mai 2024

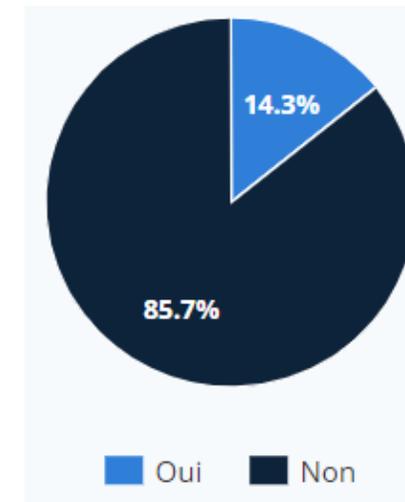
Votre CPTS collabore-t-elle avec la maison sport santé de son territoire ?



Si « Non », pourquoi ?

- Il n'existe pas de maison sport santé sur le territoire
- Aucune disponibilité de prise en charge par la MSS, difficultés dans la prise de contact

Votre CPTS est-elle à l'origine de la création de la maison sport santé ?



Exemples d'actions mises en place entre CPTS et MSS :

- **Participation** de la MSS aux GT de la CPTS
- **Implication** de la MSS dans des **parcours** et/ou dans des actions de **prévention** autour de plusieurs thématiques :
 - maladies cardiovasculaires
 - repérage des chutes
 - dénutrition/nutrition
 - activité physique adaptée
 - ostéoporose
 - cœur
 - lien ville/hôpital
 - surpoids et obésité
 - maladies chroniques
 - sédentarité
 - endométriose
 - troubles musculosquelettiques
- **Organisation** **d'évènements communs** : forum sport santé, soirées d'échanges, marchés solidaires, café prévention perte d'équilibres et prévention des chutes...
- **Partenariat** pour faciliter la prescription et l'adressage des patients vers les maisons sport santé, participation financière à la MSS pour diminuer les couts des séances APA
- **Diffusion** **et** **supports** **de** **communication** pour promouvoir le sport santé pour prescripteurs et patients

Enquête FCPTS – Collaborations entre CPTS/MSS

Les éléments facilitateurs de collaboration :

- Faire **participer** les enseignants en activité physique adaptée dans les GT de la CPTS
- **Locaux communs** CPTS/MSS
- **Temps de rencontre** formels et informels
- L'enthousiasme de la MSS pour les projets de la CPTS
- Intérêts des professionnels de santé de la CPTS pour le sujet de l'activité physique, volonté d'améliorer la prise en charge des patients
- **Bonne articulation** des différents acteurs (CPTS, MSS, médecin de santé publique de la ville, DMS, acteurs du sport, communauté de commune, département)
- **Besoins mutuels** entre les deux structures, enjeux communs, volonté de travailler ensemble
- Émergence du sport santé comme enjeu majeur de santé publique
- **Bonne interconnaissance** et relationnel entre les professionnels de santé de la CPTS et ceux de la MSS
- Présence d'un référent CDOS (Comité Départementale Olympique et Sportif) sur le territoire

Enquête FCPTS – Collaborations entre CPTS/MSS

Les obstacles rencontrés à cette collaboration :

- FINANCES :

- Programmes similaires financés par les mêmes institutions (conférence des financeurs)
- Recherche de financements complémentaires à l'ACI, le financement de l'APA qui reste un coût élevé pour les patients
- Inquiétude sur la pérennité des Maisons Sport Santé par rapport au financement

- **IDENTIFICATION** : Multiplicité d'acteurs associatifs dans le sport santé, avec parfois des difficultés à identifier pour les pros la MSS

- **PRESCRIPTION** de l'APA, motiver des professionnels à prescrire du sport

- **ASSURER** la capacité de la MSS / demandes

- CHASSES GARDEES :

- Volonté de certains élus au niveau de la MSS de garder le monopole sur le sujet sport
- Interférence avec d'autres intervenants de l'activité physique sur ordonnance - non-respect de la subsidiarité

- DIFFICULTES DE COMMUNICATION

- auprès des professionnels de santé
- concept sport santé
- diffusion auprès des patients

- LOURDEUR ADMINISTRATIVE

Ce qui permettrait une meilleure collaboration

- Le développement des MSS
- L'interconnaissance des différents acteurs
- Mutualiser des moyens/ressources, puisque les deux structures ont des objectifs communs
- Coordination des financements, financements pérennes
- Meilleure formation / sensibilisation des professionnels de santé sur le sport santé
- Une intégration des maisons sport santé dans les protocoles de prise en charge de la CPTS, et un lien avec l'hôpital (SSR notamment)
- Une bonne communication et information des offres de chacun
- Reconnaître l'absence de concurrence entre ces structures
- Outil de partage de données sécurisées interoperables avec les logiciels métier / DMP
- Mettre ou renforcer les objectifs des MSS à aller vers les CPTS
- Prise en charge de l'APA par l'assurance maladie

CPTS : L'alliée incontournable pour déployer les missions de la maison sport santé.



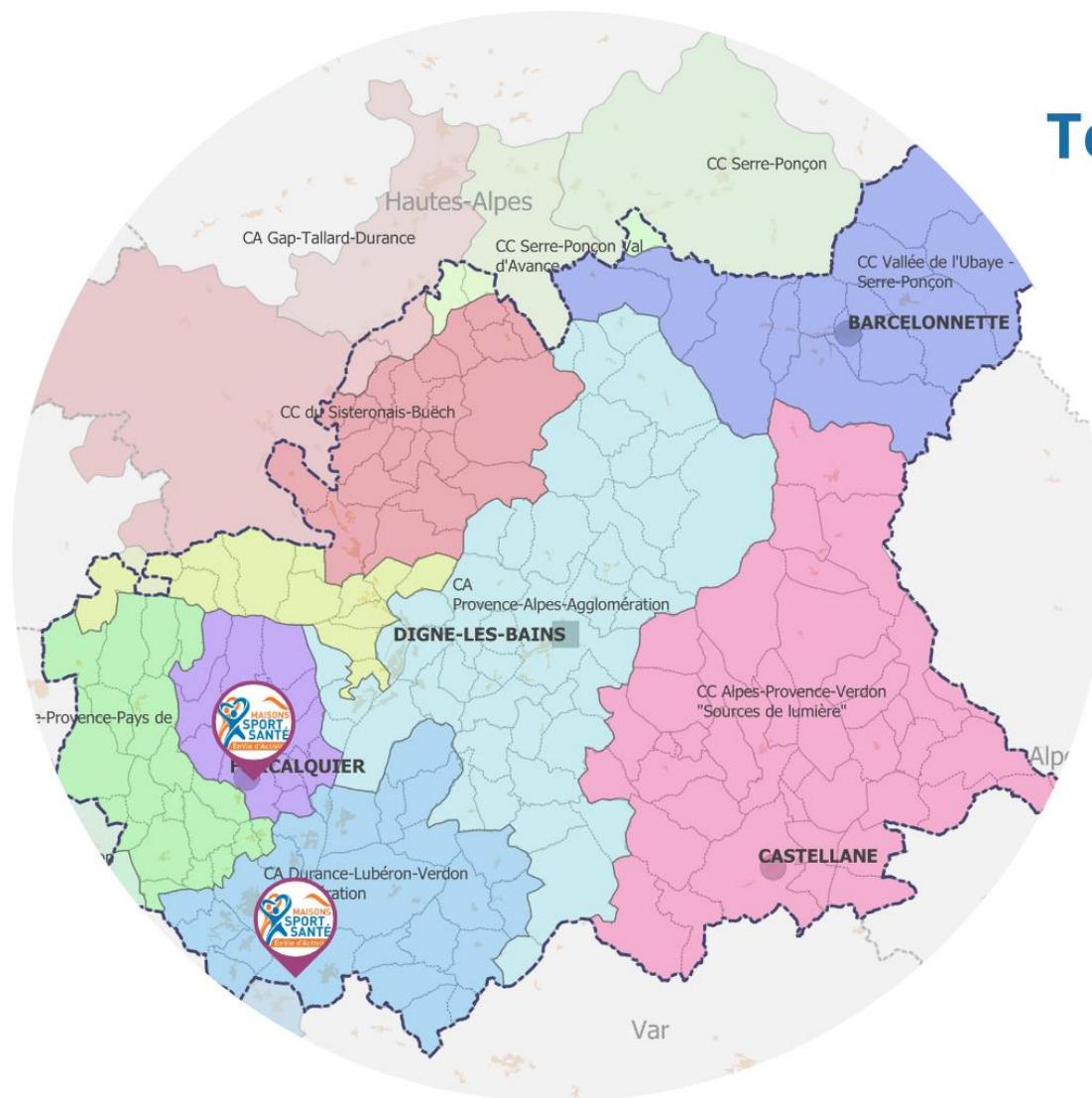
Présentation

Association Sport Santé 04

- Créée en novembre 2019
- Affiliée à la FF Sport pour Tous depuis 2020
- Reconnue d'intérêt général en 2023

Les Maisons Sport Santé Provence Verdon et Provence Luberon

- Une première reconnaissance Maison Sport Santé en 2020
- Création d'un établissement secondaire et reconnaissance d'une deuxième Maisons Sport Santé en 2022
- Les deux Maisons Sport Santé habilitées pour 5 ans en 2023



Territoire d'expression

**Maison Intercommunale Sport
Santé Provence Luberon
Etablissement secondaire
14 Rue Grande à Forcalquier**

**Maison Intercommunale Sport
Santé Provence Verdon
Siège Social Sport Santé 04
30 Avenue des Alpes
04800 Gréoux-les-Bains**

Quelques données (exercice 2023)

Section Sport Santé Bien Être

- 85** adhérents
- 530** séances (Pilates adaptés, yoga thérapeutique, gym santé....)
- 290** prestations de service

Section Sport sur Prescription médicale

- 405** bénéficiaires
- 270** en ALD
- 135** en A.C
- 2** programmes Sport sur Ordonnance à l'année
- 28** programmes passerelles
- 8** grands dispositifs
- Collaborations avec 4 CPTS (2 en Conventions)**
- Conventions avec 4 MSP**
- 55 médecins prescripteurs**

Partenariats et collaborations

La CPTS du Verdon (2019) et la MISS Provence Verdon (2020) partenaires dès mars 2021.

- **Participation aux groupes de travail de la CPTS**
- Prévention (TMS chef de projet), enfant (TDHA), dépistage (cancer du sein, cancer colorectal)
- Parcours pluriprofessionnel (PA, Oncologie et Obésité pédiatrique)
- Utilisation de l'outil de coordination (globule).
- **Participation aux actions de prévention**
- Octobre Rose, Mars Bleu, Forums....

Convention avec la CPTS Sud 04 et les deux Maisons sport santé (mai 2024).

- **Participation aux groupes de travail**
- **Personne Âgée, insuffisance rénale**
- **Prévention**

Collaboration avec Les CPTS Santé Lub et Durance Haut Var :

- Accompagnateurs de porteurs de projet**
- Repérage et orientation des publics**

Exemple concret d'une collaboration réussie avec le parcours TMS Lombalgie Chronique (1)

DESCRIPTION

01

Le projet s'articule autour d'une coordination pluriprofessionnelle (Médecin, kinésithérapeute, diététicienne, psychologue, infirmière, EAPA...) afin de favoriser la mise en place d'un parcours « TMS Lombalgie chronique » continue allant du repérage à la prescription médicale jusqu'à la réhabilitation la plus adaptée du patient.

L'accent est mis sur une prise en charge personnalisée à l'issue de l'orientation médicale.



Exemple concret d'une collaboration réussie avec le parcours TMS Lombalgie Chronique (2)

LE PROGRAMME



Durée 3 mois



2 bilans de
conditions
physique



8 séances d'APA
1h par semaine



2 séances
éducation à la
santé
X 2h

Exemple concret d'une collaboration réussie avec le parcours TMS Lombalgie Chronique (3)

**8 PARCOURS DÉPLOYÉS DONT 6
AU SEIN DE LA MSS DEPUIS 2021**

65

25%

PARTICIPANTS

AUTONOMISATION



SESSION AUTOMNE 2024: 12 INSCRITS

Pour résumer en quelques lignes :

Être partenaire des CPTS, c'est :

- Une reconnaissance rapide du dispositif MSS,
- Être intégré à un réseau pluriprofessionnel de santé,
- La participation active au projet de santé d'un territoire,
- Le repérage rapide des publics dans le besoin,
- D'avoir trouver la bonne méthodologie pour orienter les patients vers le programme le plus adapté,
- Une bien meilleure diffusion de nos informations,
- Une aide à la mise en place de parcours APA,
- Et enfin, à apporter de la fluidité dans les échanges, entre les professionnels de santé et les enseignants ou éducateurs des MSS.

Remerciements à Mme Lucie Rolaz (co-présidente CPTS du Verdon), Laurence Quintric (coordinatrice CPTS du Verdon),
Sophia Haddjeri (coordinatrice CPTS Sud 04) pour la confiance accordée.

Merci à tous pour votre attention.